

Un bon salaire... et une bonne gardienne

Trouver une gardienne et un garagiste pour ses employés pourrait les attirer et les retenir.

Quand trouver le temps d'aller au garage faire poser les pneus d'hiver? Qui s'occupera des enfants lors de la énième journée pédagogique? À compter du 15 janvier prochain, les employeurs pourront aider leurs employés à résoudre ces difficultés, à condition d'y mettre l'argent nécessaire. En effet, les entreprises québécoises pourront « acheter » à leurs employés des services qui permettront à ces derniers de gagner du temps en se libérant de certaines tâches quotidiennes, ou encore, qui enrayeront certains maux de tête associés à la conciliation travail-famille.

Une idée venue d'Europe

Ce type de services à la personne existe en Europe depuis 1995. En France, notamment, cette mesure, surnommée le « ticket emploi service », est née de l'initiative du Mouvement des entreprises (MEDEF), l'équivalent du Conseil du patronat du Québec, et soutenu par le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Jean-Louis Borloo. Deux entreprises privées, le Groupe Accord et le Groupe Sodexo, en sont les principaux distributeurs. C'est en France et en Belgique que l'idée a connu le plus de succès.

Au Québec, c'est la société Commodus (« accommoder » en latin) qui lance ce service. L'entreprise vend à

l'employeur des crédits de 200 points (soit 170 \$ de services, plus frais de courtage et taxes) pour chaque employé. Ce dernier peut échanger ses points contre les services de fournisseurs accrédités. Par exemple, un employé qui a besoin de faire réparer son véhicule commande les services d'un coursier et prend ses arrangements avec un garagiste. Un nombre x de points est alors débité de son compte (auquel il a accès par un mot de passe) dans la banque informatisée de Commodus. Le lendemain, Valet Express prend son véhicule en charge.

Sept familles d'activités sont offertes : santé et mieux-être ; soutien à la famille, aux enfants et aux aînés ; services à domicile ; services alimentaires ; services de coursier et de trouve-tout ; transport et déplacement ; et administrateur et écrivain public.

En Europe, le « ticket emploi service » contribue à l'emploi. Cela pourrait être le cas au Québec aussi, note Lucie Chagnon, PDG de Commodus. « Si seulement 3 % de la main-d'œuvre du Québec a recours à nos services, nous aurons créé 650 emplois. » La Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉM) appuie cette initiative. « Les horaires atypiques sont le lot de nombreuses familles, et dans ce contexte, les services à la personne sont parfois dif-

ficiles à obtenir, dit Suzanne Pion, coordonnatrice, Famille, à la CRÉM. Commodus est très porteur pour l'emploi, et le réseau de l'économie sociale ne s'en portera que mieux. »

Quatre grandes entreprises se sont déjà engagées à utiliser les services de Commodus. Elles ne veulent toutefois pas dévoiler leur identité tout de suite, car elles souhaitent annoncer la nouvelle à leurs employés à la veille du congé des fêtes. Selon le porte-parole de l'une d'entre elles, beaucoup de retards et d'absences sont liés à la gestion des tâches quotidiennes personnelles des employés. « Notre entreprise gagnera elle aussi à utiliser les services de Commodus, pas seulement nos salariés. » Au moment de mettre sous presse, douze autres entreprises étudiaient l'offre de services. « Les services à la personne sont une plus-value pour l'entreprise, et l'employeur a le droit, en vertu des règles fiscales, de faire annuellement un cadeau de 500 dollars à chacun de ses employés », conclut Lucie Chagnon. ☺

